

Rôle de la séance publique du 02/09/2025 à 09h15

Présidente : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffier** : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2300601

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. B Nicolas	AARPI VIA AVOCATS
	M. B Gonzague	AARPI VIA AVOCATS
	M. G Michel	AARPI VIA AVOCATS
	SCI D'ANTOINE	AARPI VIA AVOCATS
	M. D Rémy	AARPI VIA AVOCATS
	M. P (MANDATAIRE UNIQUE) François-Xavier	AARPI VIA AVOCATS
	M. et Mme A Wilfrid et Lydia	AARPI VIA AVOCATS
	Mme C Annie	AARPI VIA AVOCATS
	M. B François	AARPI VIA AVOCATS
	M. J Christian	AARPI VIA AVOCATS
	M. B Jean	AARPI VIA AVOCATS
M. et Mme B ET M David et Julie	AARPI VIA AVOCATS	
Défendeur	SOCIETE SAS EOLA DEVELOPPEMENT	SELARL GOSSEMENT AVOCATS
	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	CABINET LEXCAP RENNES

Requête de M. Nicolas B et autres contre l'arrêté n° 2022/ICPE/393 du 28 octobre 2022 par lequel le préfet de la Loire-Atlantique a délivré à la société SAS EOLA Développement une autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 3 aérogénérateurs implanté sur le territoire de la commune de Riaillé.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

02) N° 2300646

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur COMMUNE DE TRANS SUR ERDRE

Défendeur SOCIETE EOLA DEVELOPPEMENT

Me LE BORGNE

SELARL GOSSEMENT

AVOCATS

PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

CABINET LEXCAP RENNES

ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Requête de la commune de Trans-sur-Erdre contre l'arrêté n° 2022/ICPE/393 du 28 octobre 2022 par lequel le préfet de la Loire-Atlantique a délivré à la société SAS EOLA Développement une autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 3 aérogénérateurs implanté sur le territoire de la commune de Riaillé.

Rôle de la séance publique du 02/09/2025 à 10h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2302130****RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	Mme	H	Emmanuelle	SELARL LAZARE AVOCATS
	Mme	M	Apolline	SELARL LAZARE AVOCATS
	Mme	H	Marguerite	SELARL LAZARE AVOCATS
	Mme	H	Alyette	SELARL LAZARE AVOCATS
	M.	H	Paul-Louis	SELARL LAZARE AVOCATS
			PHIMA	SELARL LAZARE AVOCATS
Défendeur			COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER	Me BOUTHORS-NEVEU

Requête de Mme Emmanuelle H et autres contre le jugement n° 2101131 du 4 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 3 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté urbaine Caen la Mer a approuvé la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Mathieu.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

02) N° 2302588

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	SCI DERNIER RAPPEL COMMUNE DE LOUVIGNY	SELARL JURIADIS SELARL JURIADIS
Défendeur	M. A Didier François Lucien	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	Mme N Marie-Eve	SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTOMER - MEDEAS
	M. et Mme L Christophe et Stéphanie	
	M. et Mme P Benoit et Pauline	SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTOMER - MEDEAS
	M. Y Patrick	SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTOMER - MEDEAS

Requête de la SCI Dernier Rappel et de la commune de Louvigny contre le jugement n°s 2101243-2101609 du 21 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a, sur la demande de M. Didier A et autres, annulé l'arrêté du 7 avril 2021 par lequel le maire de la commune de Louvigny a accordé un permis de construire à la SCI Dernier Rappel pour le changement de destination d'une salle de squash en salle de spectacles.

03) N° 2302591

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	SCEA COUE	GAYA
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE	

Requête de l'entreprise agricole à responsabilité limitée EARL Coué contre le jugement n° 2004822 du 11 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 5 février 2020 par lequel le préfet de la Loire-Atlantique a fait opposition à sa déclaration concernant des prélèvements d'eau, par l'exploitation de deux forages, à hauteur de 100 000 m3 par an au lieudit « Les Grands Gués » sur le territoire de la commune de Vallons de l'Erdre, relevant de la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement.

04) N° 2400202

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	Mme R Gul Jan	CABINET POLLONO
	M. R Mohammad Arif	CABINET POLLONO
	Mme R Shazia	CABINET POLLONO
	Mme R Bas Bibi	CABINET POLLONO

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2305765, 2311685 du 18 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Gul Jan R et autres, annulé la décision implicite du 17 avril 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre les décisions du 18 janvier 2023 de l'autorité consulaire française à Téhéran (République islamique d'Iran) refusant de délivrer à Mme R et aux enfants Mohammad Arif R , Shazia R et Bas Bibi R des visas de long séjour en vue de demander l'asile en France.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

05) N° 2400435 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur M. N Dimitri

CABINET HUAUME
LEPELLETIER ARIN
PELLETIER

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Dimitri Adonis N contre le jugement n° 2103074 du 14 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 août 2020 par laquelle le préfet de l'Orne a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

06) N° 2400914 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur Mme T Clotilde

TANGALAKIS

M. N Mathias Nicolas

TANGALAKIS

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mathias Nicolas N et Mme Clotilde T contre le jugement n°s 2305086, 2307034 du 15 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de la décision en date du 23 mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision de l'autorité consulaire française au Cameroun refusant un visa d'entrée et de long séjour au jeune Alain Marcelin B en qualité de bénéficiaire de la procédure de regroupement familial.

07) N° 2401854 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur M. C mohamed

MANELPHE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mohamed C contre le jugement n° 2105594 du 16 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours formé contre la décision du 22 septembre 2020 du préfet des Hauts-de-Seine constatant l'irrecevabilité de sa demande de naturalisation.